

LE 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2008

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 1<sup>er</sup> décembre 2008 à 20 h 35, à laquelle sont présents:

M. Jean-Martin Cliche, conseiller  
M. Yvan Larouche, conseiller  
Mme Claudine Paré, conseillère  
M. Serge Labonté, conseiller  
M. Serge Simard, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe  
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absence motivée : M. Jean-Robert Fortin, conseiller

4120-011208 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**PÉRIODE DE QUESTIONS # 1**

. Aucune

**RAPPORTS**

- . C.C.U.
  - . Rapport des permis novembre 2008
- . Rapport financier de novembre 2008
- . Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

4121-011208 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 NOVEMBRE 2008**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 17 novembre 2008.

4122-011208 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 801909 à 801980  
Numéros 801981 à 802027

100 220,63\$  
154 257,72\$

4123-011208 **CONCERT DE NOËL – L'ENSEMBLE DE MUSIQUE SACRÉE DE QUÉBEC**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire à participer au concert de Noël interprété par l'Ensemble de Musique Sacrée de Québec, le dimanche 7 décembre à 14 h et de verser une contribution volontaire au montant de 50 00 \$.

4124-011208 **DANY DAGENAI – RÉSERVOIR DE PROPANE**

**Attendu** que M. Dany Dagenais, propriétaire de l'immeuble sis au 11296, rue de LaSalle, a déposé une demande d'autorisation pour installer un réservoir de propane sur le côté latéral gauche du bâtiment, soit en façade de la rue St-Benoit;

**Attendu** que la maison du requérant est construite sur un terrain d'angle et qu'en vertu du point 16 de l'article 5.4 du Règlement de zonage numéro 967, les réservoirs de propane sont interdits dans la cour avant;

**Attendu** qu'en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 972 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (P.I.A.) les équipements accessoires installés dans la cour avant peuvent être assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural;

**Attendu** que l'objectif recherché est de permettre une flexibilité dans l'application du règlement de zonage concernant, entre autres, l'implantation des équipements accessoires en cour avant tout en ne compromettant pas la dégradation du milieu et ne causant aucun préjudice aux propriétaires des immeubles voisins;

**Attendu** que le requérant projette d'installer le réservoir sur le côté latéral gauche donnant sur la rue St-Benoit qui sera dissimulé derrière une clôture décorative d'une hauteur au moins égale à la hauteur du réservoir;

**Attendu** que la localisation de la maison sur le terrain fait en sorte qu'il n'y a pas de cour arrière et que le seul espace intime est la cour latérale droite;

**Attendu** que le réservoir serait implanté à plus de 2m de la ligne arrière et à un peu moins de 6m de la ligne de lot le long de la rue St-Benoit;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse du projet et qu'ils sont d'avis que le dit projet est conforme au règlement numéro 972;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver le projet, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

4125-011208 **PROJET DE CONSTRUCTION – RUE DE LA FALAISE (PAQUET)**

**Attendu** que Habitations Boivin a déposé de nouveaux plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement résidentiel La Seigneurie de Beaupré;

**Attendu** qu'à la réunion du 28 septembre dernier des plans avaient été déposés et que le projet de construction avait fait l'objet d'une recommandation favorable au conseil municipal;

**Attendu** que le projet de construction a fait l'objet de modification et qu'il doit être,

à nouveau, analysé par le comité;

**Attendu** qu'en vertu du règlement numéro 1044 le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1044 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement :

- a) d'abroger la résolution # 4045-061008 adoptée le 6 octobre 2008;
- b) d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

4126-011208 **CONSTRUCTION CANADIENNE 2000 INC. – DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE**

**Attendu** que Construction Canadienne a déposé une demande de changement au zonage pour la deuxième phase du projet de développement domiciliaire les Villas du Mont afin d'augmenter le nombre d'étages permis à 6 au lieu de 3;

**Attendu** que lors de la refonte de la réglementation d'urbanisme en 1995, le CCU et le conseil municipal avaient retenu une hauteur maximale des bâtiments de 3 étages pour le secteur le long du boulevard du Beau-Pré. Qu'à cette époque, il y avait peu de constructions pour dégager des principes dans la morphologie et les gabarits du cadre bâti;

**Attendu** que le principe retenu pour autoriser des constructions de 3 étages s'appuyait sur les caractéristiques du milieu, à savoir la présence d'une artère principale (boulevard du Beau-Pré) où la haute densité aurait très bien pu s'intégrer;

**Attendu** que le cadre bâti actuel permet de dégager des principes sur lesquels il y aurait lieu de s'appuyer pour revoir la norme d'implantation portant sur la hauteur des bâtiments dans les zones limitrophes au boulevard du Beau-Pré;

**Attendu** que les membres du comité sont d'avis que la phase II du projet devrait s'inscrire dans la continuité de la phase I;

**Attendu** que le règlement de zonage devrait être modifié pour limiter la hauteur des bâtiments à deux étages et à 9m pour toutes les zones adjacentes au boulevard du Beau-Pré, soient les zones 41-H, 46-H, 47-C, 49-H et 50-C.

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement de rejeter la demande, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

4127-011208 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1101**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 1101 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour modifier, dans les zones 41-H, 46-H, 47-C, 49-H et 50-C, les normes d'implantation relativement à la hauteur d'un bâtiment en étage et en mètres. »

4128-011208 **CONSTRUCTION CANADIENNE 2000 INC. – ENTRETIEN D'UN TALUS**

**Attendu** que Construction Canadienne désire, dans le cadre du projet de développement domiciliaire les Villas du Mont, aménager un talus dans l’emprise du boulevard du Beau-Pré, propriété du MTQ;

**Attendu** que Construction Canadienne demande à la Ville de prendre à sa charge l’entretien du talus;

**Attendu** que la Ville de Beaupré n’entretient aucune emprise des terrains privés, que chacun des propriétaires a l’obligation d’entretenir l’emprise;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d’urbanisme sont favorables à l’aménagement du terrain proposé mais que l’entretien devrait être effectué par la copropriété;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement de rejeter la demande, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d’urbanisme.

4129-011208 **CONSTRUCTION CANADIENNE 2000 INC.- PROJET DE CONSTRUCTION**

**Attendu** que Construction Canadienne a déposé de nouveaux plans pour la construction des unités type d’habitation dans le développement domiciliaire les Villas du Mont;

**Attendu** qu’à la réunion du 29 septembre dernier des plans avaient été déposés et que le projet de construction avait fait l’objet d’une recommandation favorable au conseil municipal;

**Attendu** que le projet de construction a fait l’objet de modification quant à la hauteur et qu’il doit être, à nouveau analysé par le comité;

**Attendu** qu’en vertu du règlement numéro 972 les constructions sont assujetties à l’approbation d’un plan d’implantation et d’intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d’urbanisme ont procédé à l’analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 972 et qu’ils sont d’avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés.

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement :

- a) d’abroger la résolution #4041-061008 adoptée le 6 octobre 2008;
- b) d’approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d’urbanisme.

4130-011208 **FONDATION MIRA – BARRAGE ROUTIER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de permettre à Fondation Mira de tenir un barrage routier le 1er mai 2009 à l’intersection de la rue Prévost et de l’avenue Royale, le tout conditionnellement à l’obtention des autorisations nécessaires du Ministère des Transports.

4131-011208 **CHAMPIONNATS NATIONAUX DE CHEERLEADING – TORONTO 2009**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de verser la somme de 500,00 \$ aux équipes de cheerleading de l'École secondaire Mont Sainte-Anne comprenant 13 jeunes de Beaufort pour la tenue des championnats nationaux de Toronto qui se tiendront les 7 et 8 mai 2009.

4132-011208 **UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**  
Renouvellement adhésion 2009

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle pour 2009 au montant de 1 603,37 \$ incluant les taxes.

4133-011208 **BPR - FRAIS D'INGÉNIERIE MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le paiement des frais d'ingénierie au montant de 37 912,33 \$ incluant les taxes (facture #13024413), dans le cadre de la mise aux normes de l'eau potable. Ces frais seront financés à même le règlement d'emprunt 1064.

4134-011208 **MANDAT À BPR – CONDUITE CIMENT-AMIANTE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de mandater la firme « BPR » afin de préparer les plans et devis pour le remplacement de la conduite ciment-amiante reliant le bas au haut Beaufort, présenter la demande d'autorisation auprès du MDDEP et préparer l'attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux suivant l'autorisation accordée par le MDDEP relativement au projet no : M28-03-67A, le tout suivant la proposition du 28 novembre 2008.

4135-011208 **DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDEP**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général à compléter la demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP relativement aux travaux de réfection de l'enrochement et du mur nord-est du pont Taschereau.

4136-011208 **ENTENTE SENTIER MOTONEIGE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer l'entente à intervenir avec la Commission scolaire des Premières-Seigneuries et Club d'autoneige Le Sapin d'Or inc.

4137-011208 **STUDIO LS**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de souscrire à une publicité format carte d'affaires au montant de 50,00 \$ à titre de commandite.

4138-011208 **ABROGER RÉOLUTION #4019-150908**  
(PIGNONS-SUR-MONT – DEMANDE D’ACQUISITION DE TERRAINS)

Attendu la résolution #4019-150908 adoptée le 15 septembre 2008 concernant la vente de 2 terrains à Pignons-sur-Mont (lots 18-120-et 18-121), terrains situés dans la phase 4 de leur projet de développement

Attendu que le Conseil préférerait faire un échange de terrains pour fins de parcs et terrain de jeux dans les phases subséquentes du projet;

Attendu que la cession de terrain est reportée ultérieurement;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement :

- a) d’abroger la résolution #4019-150908 adoptée le 15 septembre 2008;
- b) d’autoriser le paiement du compte de Me Alain Bourget.

4139-011208 **REMBOURSEMENT DROIT DE MUTATION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de rembourser le droit de mutation au montant de 3 000,00 \$ plus les frais payés par Pignons sur Mont Inc.

4140-011208 **MANDAT À ME MARTIN BOUFFARD**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de mandater Me Martin Bouffard afin de préparer toutes les procédures nécessaires au recouvrement d’une somme de 3 000 \$ due par la compagnie 9177-2855 Québec Inc. à titre de droit de mutation.

4141-011208 **COMPU-TECH RECYCLAGE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d’autoriser M. Richard Lampron, directeur des travaux publics à faire toutes les démarches nécessaires afin d’obtenir des bacs de recyclage pour le matériel électronique et d’autoriser Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

4142-011208 **VENTE D’UN TERRAIN À M. ROSAIRE GAGNON**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement de vendre une partie d’un terrain vacant sis sur la rue Gagnon (lot 22-28) pour un montant de 100,00 \$ à M. Rosaire Gagnon. Les frais reliés à la préparation d’une description technique par un arpenteur-géomètre ainsi que les honoraires du notaire seront à la charge de M. Gagnon et ce dernier devra consentir à une servitude pour les services publics situés sur ledit terrain.

4143-011208 **VŒUX DE NOËL – L’AUTRE VOIX**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de souscrire à 1/3 page en couleur au coût de 395,00 \$ dans l’Édition spéciale du 17 décembre 2008.

4144-011208 **VŒUX DE NOËL – TÉLÉ D’ICI**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement de verser la somme de 75,00 \$ à la Télé d’Ici pour la promotion de Vœux du temps des fêtes.

4145-011208 **PUBLICITÉ BOTTIN CLUB D’AUTONEIGE LE SAPIN D’OR INC.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement de souscrire à 2/3 page en couleur au coût de 300,00 \$ dans le bottin 2008-2009.

**PÉRIODE DE QUESTIONS #2**

.           Aucune

4146-011208 **LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 56.

---

Henri Cloutier  
Maire

---

Johanne Gagnon, greffière et  
directrice générale adjointe